



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE
STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO**

Arrêté de police N° 21/2022 du 28 février 2022

Le Maire de la commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature
à assurer le bon ordre et la sécurité du samedi 05 mars 2022 au
jeudi 17 mars 2022 sur la place Roger Salengro à l'occasion de la
fête de la foraine.*

ARRETE

ARTICLE 1 *Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit du
mercredi 02 mars 2022 au jeudi 17 mars 2022.*

ARTICLE 2 *Les services municipaux sont chargés de la mise en place des
barrières et de la signalisation réglementaire.*

ARTICLE 3 *Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police
de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 28 février 2022
Le Maire,
Maryline Lucas*

